

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CD1037

présenté par

Mme Petel, M. Belhamiti, Mme Rossi, Mme Piron, Mme De Temmerman, Mme Degois,
Mme Clapot et M. Vignal

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.